



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DÉMATÉRIALISÉE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Jeudi 6 mai 2021

### AVIS DU CESER SUR LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU CPER 2021-2027 DU 9 JANVIER 2021 **5,7 milliards pour l'Occitanie !**

Rapporteuse : Géraldine RUSCASSIER

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) est un outil de planification et de programmation financière des opérations d'aménagement et d'équipement du territoire régional dont l'ampleur et le montant nécessitent le cofinancement de l'Etat, de la Région, de l'Europe, mais aussi, par convention annexes, des autres collectivités régionales appelées à bénéficier de leur réalisation. Cela concerne, par exemple, des investissements lourds et structurants pour le territoire, tels que la ligne de TGV Bordeaux-Toulouse, pour ne citer que ce projet, soutenu de longue date par le Conseil régional et par le CESER et qui semble devoir prochainement aboutir selon une récente déclaration gouvernementale.

Les LGV doivent faire l'objet d'une convention entre l'Etat et l'ensemble des collectivités concernées incluant le calendrier fixé par la lettre du Premier ministre en date du 27 avril 2021. Le CESER a su faire partager la proposition de la création d'une société de projet pour la réalisation des infrastructures de long terme à l'occasion du colloque organisé le 31/03/2016. Pour la première fois, une loi d'orientation sur les mobilités fixe le principe de la LGV avec le modèle financier qui permet de la réaliser.

Le CESER salue l'enveloppe d'ores et déjà exceptionnelle qui sera consacrée par l'Etat et par la Région au prochain CPER (5,7 Mds€), laquelle comprend, outre des crédits structurels européens, des crédits issus des Plans de relance nationaux, européens et régionaux. Il préconise une instruction du CPER qui s'appuie sur les acteurs du territoire pour optimiser la consommation effective de ces considérables enveloppes, en faveur du développement social, économique et environnemental de la région.

La durée septennale du Contrat de plan (2021-2027), alignée sur la durée de la programmation européenne, instaure un temps de réalisation des opérations d'investissement les plus lourdes à mettre en œuvre et un échelonnement de leur financement. Cet horizon de sept ans confère également au CPER un rôle de planification, visant à répondre aux besoins collectifs présents et futurs du territoire. Le CESER souhaite qu'il devienne, à cet égard, l'outil privilégié de définition d'objectifs territoriaux partagés par l'Etat et par les collectivités régionales, visant le bien commun. Le CESER préconise, pour ce faire, le renforcement et la rénovation du rôle de la Conférence territoriale d'Action publique (CTAP), de façon à en faire un véritable organe de gouvernance territoriale partagée, de définition d'un projet territorial réaliste et pragmatique, de mesure des résultats collectifs obtenus et de leur impact sur l'évolution des données territoriales.

Cette stratégie collective serait appuyée sur un diagnostic territorial préalable, issu des statistiques de l'INSEE, des agences nationales ou régionales et des observatoires compétents dans un secteur particulier (adaptation au changement climatique, résilience des territoires, aménagement du territoire, pauvreté, chômage, décrochage scolaire, égalité femmes-hommes, enseignement supérieur, recherche innovation, etc.). Ce diagnostic préalable et la définition des objectifs territoriaux à atteindre se nourriront également de l'analyse prospective du territoire ainsi que des avis et des préconisations issus des travaux du CESER, représentant institutionnel de la société civile organisée.

Le CESER est convaincu de la nécessaire transition à opérer dans le modèle de développement, en vue d'une économie plus résiliente, plus solidaire et plus durable, qui soit au service d'un développement social, environnemental et économique harmonieux et solidaire. Puisqu'une crise économique, sanitaire ou sociale, impacte de façon solidaire l'ensemble des autres secteurs de la vie, il importe de créer également des interactions positives et volontaristes entre les politiques publiques actuellement pilotées en « silos étanches ». Pour cela, le développement doit être conçu de façon territorialisée et intégrée, c'est-à-dire interactive, en s'appuyant sur tous les acteurs, toutes les villes, tous les atouts du territoire et en recherchant de nouvelles solidarités territoriales entre les Métropoles et les autres collectivités et territoires de la région.

Il s'agit d'une conversion culturelle et technocratique de longue haleine à impulser, mais le changement du modèle de développement appelé par les enjeux sociaux et environnementaux ne se fera qu'à ce prix. Cela supposera aussi une approche plus altruiste des entreprises et des autres employeurs, plus consciente de leur responsabilité sociale et environnementale et de leur capacité de bienfaisance. Le CESER salue les efforts de conversion d'ores et déjà entrepris par certains industriels, tels que ceux du Port de Sète, exemplaires à plus d'un titre. Il appelle l'ensemble des acteurs publics régionaux à relever le défi de la réappropriation d'une action pragmatique, efficace, concertée et constructive sur les réalités territoriales et sur leur avenir.

Sortir du chômage, de la pauvreté, les hommes et les femmes, en milieu urbain comme en milieu rural, doit être aussi l'ambition partagée des collectivités bénéficiaires de ces financements.